
BILL.

Acte pour autoriser la cour de chancellerie et les cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs du Haut-Canada, à admettre Francis Brodie à pratiquer comme solliciteur et procureur.

ATTENDU que par l'acte passé dans la vingtième année du règne de sa Préambule. Majesté, intitulé : " Acte pour amender la loi pour l'admission des " procureurs," il est entre autres choses statué, que depuis et après la passation du dit acte, nulle personne ne pourra être admise et enrôlée 5 comme procureur ou solliciteur, à moins qu'elle n'ait passé un brevet de cléricature s'engageant à servir comme clerc pendant l'espace de cinq années avec un procureur ou solliciteur pratiquant dans le Haut-Canada, et qu'elle n'ait servi sous le dit brevet pendant le dit espace de cinq années, et assisté aux séances des cours du Banc de la Reine ou des Plaids 10 Communs, conformément aux règlements que pourra faire la société de droit du Haut-Canada, en vertu de l'autorité d'icelui, pendant au moins deux des termes y mentionnés, et aussi hormis que telle personne n'ait, à l'expiration du dit espace de cinq années, subi un examen et prêté serment en la manière y prescrite en icelui ; et attendu que Francis Brodie, du village 15 d'Ingersoll, dans le comté d'Oxford et la province du Canada, gentilhomme, a, par sa pétition, représenté qu'il a dûment passé brevet pour cinq années avec James Lemn, de Lincolns. Inn-Fields, dans la cité de Londres. Angleterre, dans le royaume-uni, alors et actuellement procureur pratiquant dans les cours du Banc de la Reine et des Plaids Communs, et aussi 20 solliciteur dans la haute cour de chancellerie de sa Majesté, dans cette partie du royaume-uni appelé Angleterre : et qu'il a, le dit Francis Brodie dûment servi sous brevet avec le dit James Lemn, pendant l'espace de trois années, trois mois et vingt-huit jours ;—et qu'il a, le dit Francis Brodie, dans le mois de décembre, de l'année de Notre 25 Seigneur mil huit cent cinquante-six, passé brevet avec Burton Bennett, procureur pratiquant résidant au dit village d'Ingersoll, dans le comté d'Oxford et la dite province du Canada, pour l'espace de cinq années, et qu'il a depuis cette époque transporté son brevet de cléricature à Richard Ollard, aussi procureur pratiquant résidant au dit village d'Ingersoll, et avec lequel il étudie actuellement sous brevet, et a demandé d'être admis 30 comme procureur dans les cours du Banc de la Reine et de Plaids Communs du Haut-Canada, et solliciteur dans la cour de chancellerie dans la dite province du Haut-Canada ; et attendu que le dit Francis Brodie a fait preuve des allégués de sa dite pétition, et qu'il est expédient de relever le dit Francis Brodie de l'incapacité dans laquelle il se trouve placé en vertu